

Le Loiret Agricole et Rural, 24 mars 2017

ZONAGE Les parlementaires du Loiret et la FDSEA ont demandé à Stéphane Le Foll de revoir la carte des « zones défavorisées ».

Des parlementaires du Loiret rencontrent Stéphane Le Foll au sujet des zones agricoles défavorisées du Loiret

Eric Deltig, Marianne Dubois, Claude de Ganay et Jean-Pierre Sutor ont fait partie de la délégation des parlementaires de la région Centre-Val de Loire qui a été reçue ce mardi 21 mars par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, accompagné des responsables professionnels agricoles de la région, dont Cécile Brevet, Présidente de la FDSEA du Loiret.

Ils ont demandé avec force que la carte actuellement publiée pour la nouvelle délimitation des « zones défavorisées » du Loiret soit revue afin d'y intégrer en particulier les secteurs d'élevage du Giennois et de l'est du Loiret ainsi que la Sologne et l'Orléanais.

Et ont soutenu les propositions des organisations professionnelles agricoles à ce sujet.



Eric Deltig, Marianne Dubois, Claude de Ganay, Jean-Pierre Sutor et Cécile Brevet, Présidente de la FDSEA du Loiret.

Le ministre Stéphane Le Foll leur a donné son accord pour que deux critères supplémentaires puissent être pris

en compte à la fin des négociations avec les instances européennes, le critère de « continuité territoriale ».

Les parlementaires et professionnels présents sont aussi

intervenus auprès du ministre pour demander le versement rapide du solde des aides PAC.

LES PARLEMENTAIRES DU LOIRET

■ En bref

Situations de stress des ruminants

Le niveau des ruminants en 2017 est inférieur à celui de l'année. En effet, nombre de ruminants (vaches, brebis) ont été vendus à l'étranger. La situation montre qu'une partie notable des ruminants français n'a pas encore commencé à bénéficier de la recharge financière substantielle prévue de cette période de l'année. Seule une faible partie du sud du Bassin parisien et la Normandie ont

reconnus pratiquer des systèmes mixtes de production animale. Le reste du territoire présente des niveaux modérés de ruminants. Les zones à forte densité de ruminants sont les zones de montagne et les zones de plaine.

Le ministre Stéphane Le Foll leur a donné son accord pour que deux critères supplémentaires puissent être pris en compte afin d'atteindre cet objectif : les critères « polyfonctionnalité » et « diversité ». Il est également engagé à prendre en

